

<b>MAIRIE DE PUNAAUIA</b>			
Arrivée le 2 MARS 2023			
N°			
SERVICE		EXÉCUTION	
DGS		Dnsi Tepiu.	
S	N	U	TTU
(30)	(30)	(7)	(30)
ELUS			
1) Projet de rap 2) Eléments de rap. 3) Rép. directs 4) Suj. à donner			

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation <b>16 février 2023</b>
Date d'affichage
Date de séance <b>24 février 2023</b>

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-quatre à huit heures

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
En exercice	35	Simplicio LISSANT	X			Pour
Présents	27	Catherine dite Cathy PUCHON	X			Pour
Procurations	06	Nicolas BERTHOLON	X			Pour
Votants	33	Tania MANEA - LYAU	X			Pour
Pour	33	Marc TATARATA	X			Pour
Contre	0	Marie-Rose TEURU	X			Pour
Abstention	0	Georges DOOM	X			Pour
<b>OBJET :</b>	Validant le Débat d'orientations Budgétaires pour 2023.	Ismaël HAPAITAHAA	X			Pour
		Hinano TEISSIER		X	Nicolas BERTHOLON	Pour
<b>ACTE RENDU EXECUTOIRE</b>	Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte  A été déposé à la Subdivision Administrative le 02 MARS 2023  et a été publié, affiché ou notifié le 02 MARS 2023  Le Maire,  S. LISSANT  Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.	Jean-Pierre CHING	X			Pour
		Rauhere BOURBE PATER	X			Pour
		Adolphe dit Aldo TIRAO	X			Pour
		André TEAHU	X			Pour
		Franck LEVAUDI	X			Pour
		Monette HARUA	X			Pour
		Ramona PIRITUA MATA	X			Pour
		Eugénie FORTEZ	X			Pour
		Gassman PEU	X			Pour
		Chantal TEIKIAVAITOUA	X			Pour
		Yann LEU	X			Pour
		Christian VERNAUDON		X		
		Terava PATII	X			Pour
		Karyn VII	X			Pour
		Imelda TEATIU		X	Terava PATII	Pour
		Mata GANAHOA	X			Pour
		Muriel DAUPHIN	X			Pour
		Teva BERNADINO		X	Yann LEU	Pour
		Irwin FAATAU	X			Pour
		Tuterai TUMAHAI	X			Pour
		Marguerite JURD		X	Eugénie FORTEZ	Pour
		Willma TEHIHIRA-CIBARD	X			Pour
		Tatiana DUBOIS	X			Pour
		Laila TINORUA		X	Tatiana DUBOIS	Pour
		Antoine RUA		X		
		Dylma ARO		X	Simplicio LISSANT	Pour

Formant la majorité des membres en exercice.

- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- **VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** l'avis favorable de la commission des ressources réunie le 15 février 2023 ;
- **VU** le rapport d'orientations budgétaires 2023 annexée à la présente délibération ;
- Après avoir délibéré, le conseil municipal ;
  - En sa séance du 24 février 2023 ;

**ADOPTE**

**Article 1** – Est validé le débat d'orientations budgétaires pour 2023.

**Article 2** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3** – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

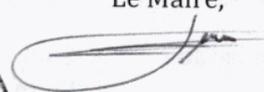
*Fait et délibéré le 24 février 2023,  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le secrétaire de séance,



**Aldo TIRAO**

Le Maire,



**Simplicio LISSANT**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation <b>16 février 2023</b>
Date d'affichage
Date de séance <b>24 février 2023</b>

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-quatre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
En exercice	35	Simplicio LISSANT	X			Pour
Présents	27	Catherine dite Cathy PUCHON	X			Pour
Procurations	06	Nicolas BERTHOLON	X			Pour
Votants	33	Tania MANEA – LYAU	X			Pour
Pour	33	Marc TATARATA	X			Pour
Contre	0	Marie-Rose TEURU	X			Pour
Abstention	0	Georges DOOM	X			Pour
<b>OBJET :</b>		Ismaël HAPAITAHAA	X			Pour
		Hinano TEISSIER		X	Nicolas BERTHOLON	Pour
Validant le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2023.		Jean-Pierre CHING	X			Pour
		Rauhere BOURBE PATER	X			Pour
		Adolphe dit Aldo TIRAO	X			Pour
		André TEAHU	X			Pour
		Franck LEVAUDI	X			Pour
		Monette HARUA	X			Pour
		Ramona PIRITUA MATA	X			Pour
		Eugénie FORTEZ	X			Pour
		Gassman PEU	X			Pour
		Chantal TEIKIAVAITOUA	X			Pour
		Yann LEU	X			Pour
		Christian VERNAUDON		X		
		Terava PATII	X			Pour
Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte  <b>A été déposé à la Subdivision Administrative</b> le.....  et a été publié, affiché ou notifié le ..... Le Maire,  <b>S. LISSANT</b>  Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		Karyn VII	X			Pour
		Imelda TEATIU		X	Terava PATII	Pour
		Mata GANAHOA	X			Pour
		Muriel DAUPHIN	X			Pour
		Teva BERNADINO		X	Yann LEU	Pour
		Irwin FAATAU	X			Pour
		Tuterai TUMAHAI	X			Pour
		Marguerite JURD		X	Eugénie FORTEZ	Pour
		Willma TEHIHIRA-CIBARD	X			Pour
		Tatiana DUBOIS	X			Pour
Laila TINORUA		X	Tatiana DUBOIS	Pour		
Antoine RUA		X				
Dylma ARO		X	Simplicio LISSANT	Pour		

Formant la majorité des membres en exercice.

- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- **VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** l'avis favorable de la commission des ressources réunie le 15 février 2023 ;
- **VU** le rapport d'orientations budgétaires 2023 annexée à la présente délibération ;
- Après avoir délibéré, le conseil municipal ;
- En sa séance du 24 février 2023 ;

**ADOPTE**

**Article 1** – Est validé le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2023.

**Article 2** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3** – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 24 février 2023,  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

**Aldo TIRAO**

**Simplicio LISSANT**

**HÔTEL DE VILLE**

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française  
Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : [mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf](mailto:mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf) — [www.punaauia.pf](http://www.punaauia.pf)